CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2019-16		
Date: 12/07/2019	Demande de dérogation à la réglementation relative aux	Vote : à l'unanimité
	espèces protégées dans le cadre d'études scientifiques portant	
	sur des espèces de poissons d'eau douce	

Le CSPN est saisi pour avis sur la demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées effectuée par la société OCEA Consult' afin de capturer, enlever et perturber intentionnellement des spécimens d'espèces de poissons d'eau douce.

Ce projet a pour objectif de parfaire les connaissances concernant la dynamique de population des « bichiques » dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien. Une étude récente (Lord et al., 2012), a montré qu'il existe une structure génétique forte entre les populations de *S. lagocephalus* de la Réunion et du Pacifique, suggérant que la population ouest indienne est isolée, malgré la distribution large de l'espèce à l'échelle Indo-Pacifique. Cependant, la présence d'haplotypes partagés entre les Comores et l'île de la Réunion révèle des échanges possibles entre ces deux localités, a priori dans le sens Réunion-Comores. L'étude de la dynamique de population de *S. lagocephalus* à la Réunion nécessite donc d'envisager une emprise spatiale plus grande, afin de prendre en compte les échanges possibles entre la population de *S. lagocephalus* des rivières réunionnaises, de l'île Maurice (qu'il faudrait inclure dans l'étude) et celle des rivières des îles de l'archipel des Comores, échanges qui se produisent via la phase larvaire dispersive de l'espèce.

Ainsi, il est important d'étudier la variabilité spatio-temporelle du recrutement de cette même espèce dans l'archipel des Comores (Mayotte et les Comores), et de comparer ces 2 populations qui, bien que distinctes géographiquement, semblent suffisamment synchrones au niveau de leurs cycles de vie pour pouvoir échanger des larves. Augmenter l'emprise spatiale des études permet d'acquérir une vue d'ensemble de la dynamique de toute la population de *S. lagocephalus* de l'Ouest de l'océan Indien.

En parallèle, suite à une demande de la DEAL Réunion, les travaux du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) sur les rivières de l'Océan Indien ont laissé apparaître de nombreuses incertitudes sur la détermination des espèces de poissons d'eau douce rencontrées, voire la présence d'espèces cryptiques. C'est dans ce cadre que l'AFB a demandé au MNHN de réviser le référentiel taxonomique piscicole des DOM concernés (La Réunion et Mayotte) afin de mettre à jour les connaissances et des outils utilisés par les agents de l'environnement et les différents acteurs de l'eau. En effet, le changement du nombre d'espèces ou de leur validité a des conséquences directes sur les textes réglementaires (espèces protégées, pêche, gestion/conservation), tant au niveau national que des directives européennes, sur les listes rouges UICN, mais aussi sur les plans d'actions et l'application des indices de qualité.

## Avis n°2019-16:

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable à la demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées effectuée par la société OCEA Consult'.

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam